

SERVICE DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES
INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par : M. Etienne SPETTEL et Joël
ROBERT

Tél. : 03 89 29 22 23 et 03 89 29 22 60

pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr

Compte-rendu du comité de suivi local (CSL) du site PCUK à Wintzenheim

Réunion du 6 octobre 2025

Liste des présents

Ce comité de suivi local (CSL) s'est déroulé sous la présidence de Monsieur Augustin CELLARD, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin.

La liste de présence est ci-jointe.

**Déroulé de l'ordre du jour (cf. diaporama de la séance, disponible sur le site internet :
<http://www.nappe-dalsace.fr>)**

1) Premiers résultats des investigations réalisées au premier semestre 2025

MM. LE MOING et GOETTMANN décrivent les premiers résultats obtenus (pages 4 à 26).

Les premières estimations, sur une emprise totale de près de 3 400 m², font apparaître au moins 10 000 tonnes de matériaux pollués dont 8 600 tonnes très fortement polluées (correspondant au massif de déchets). Ces premières estimations ne tiennent pas compte des éventuels talutages et l'excavation de l'intégralité des sols présentant des anomalies de HCH sous le niveau des eaux souterraines.

Ces estimations seront vraisemblablement amenées à évoluer au cours de l'étude préparatoire (analyses encore en cours).

Dans le cas d'un scénario « 100% excavation », il est estimé qu'il faudra traiter 32 000 m³, soit 64 000 tonnes de terrassement. Après confirmation par des tests, une partie pourra être réemployée sur site.

Ces éléments évolueront avec la définition future des seuils de coupure ainsi que les résultats des essais de laboratoire portant sur la faisabilité des techniques de traitement à l'étude.

Pour rappel, M. MULLER indique que sur le site de Huningue, ce sont 450 000 m³ qui ont du être traités.

M. le député OTT considère que les premiers éléments sont plutôt rassurants sur l'étendue de la pollution. Il demande ce qui pose le plus de problème en matière d'excavation ?

M. GOETTMANN précise qu'au-delà de 19 m de profondeur, on est dans la nappe et une excavation nécessiterait un rabattement de nappe (impliquant le pompage et le traitement de grandes quantités d'eaux souterraines). D'autres solutions de traitement existent et sont actuellement à l'étude, afin de traiter la pollution directement dans les sols en place.

Le secrétaire général rappelle qu'à ce stade, aucun choix n'a encore été fait.

M. KLEIN note que la quantité de poudre de lindane présente sur le site est plus élevée que celle estimée jusqu'à présent (c'est à dire 700 tonnes).

M. LE MOING confirme : les quantités déclarées à l'époque mentionnaient 800 tonnes alors que l'interprétation des résultats des sondages réalisés mène à une estimation de 3 750 tonnes de poudre.

M. le député OTT se fait confirmer qu'il faut additionner les 2 200 tonnes de matériaux en mélange (nODULES) aux 3 750 tonnes de poudre. Il demande si la concentration est élevée sur les 32 000 m³, vu la quantité de matériau source.

M. GOETTMANN estime que sur les 64 000 tonnes, 10 000 posent réellement problème. Les 54 000 tonnes restantes pourraient être maintenues ou réutilisées sur site.

M. LE MOING souhaite faire preuve de prudence à ce stade : les solutions techniques qui seront utilisées ne sont pas décidées ni actées aujourd'hui. Les tests en laboratoire permettront de tester la faisabilité de techniques permettant éventuellement de traiter les matériaux impactés en place dans les sols et/ou sur site, ce qui pourrait limiter/optimiser le recours à l'excavation. La copie de ce jour est intermédiaire et sera vraisemblablement améliorée.

Concernant les gaz au sol, M. GOETTMANN commente la diapo page 27. Il conviendra de surveiller les chlorobenzènes qui présentent d'importantes concentrations au droit du confinement. Heureusement, les piézaires sentinelles à proximité des habitations présentent des concentrations beaucoup plus faibles qui ne posent pas de problème. Sans surprise, les composés volatils présents au niveau des gaz du sol constituent un enjeu important qui sera anticipé et suivi pendant et après la réalisation des futurs travaux.

Concernant les eaux souterraines (page 28 à 35) : grâce notamment à un partenariat avec l'APRONA, le sens d'écoulement de la nappe est connu. La zone source est bien localisée. Le panache de pollution est stable depuis 2015. Les résultats des mesures de flux sont présentés et permettent d'estimer à 681 g/j les flux journaliers en HCH en sortie de site.

M. KLEIN calcule la sortie de pollution à plus de 200 kg/an.

M. LE MOING confirme que la zone source est toujours active, justifiant d'autant plus, l'intervention de l'ADEME.

2) Retour spécifique sur l'état des lieux sur l'air extérieur

Les équipes d'Atmo Grand Est présentent les résultats obtenus (cf. diaporama Atmo Grand Est page 1 à 25).

M. LE MOING insiste sur le fait que des moyens importants ont été dévolus à la sécurisation des sondages, dès la phase d'investigations. Les mesures réalisées lors des sondages afin de vérifier l'efficacité de ces dispositifs et d'anticiper le suivi des futurs travaux. En effet, aucun dépassement des valeurs réglementaires aux abords du chantier n'a été relevé. Ainsi, les dispositifs employés (réalisation de sondages « sous boîte » avec traitement de l'air, échantillonnage sous dépression...) ont été efficaces, notamment au regard des importantes quantités de poudres retrouvées dans les sols et les fortes concentrations en composés volatils retrouvées dans les gaz du sol au droit du confinement. Il relève que lors des futurs travaux, les opérations auront lieu sous tente(s) sous dépression, à savoir des mesures de sécurité encore plus poussées que celles mises en place lors de la phase d'investigations.

Monsieur le secrétaire général note qu'il n'y a pas de dépassement des normes.

De plus, les travaux sur le site n'ont pas conduit à des émissions polluantes, malgré les conditions difficiles (coups de vent, épisodes de chaleurs intenses ...).

M. MULLER précise que sur le site de Huningue, les mêmes évolutions ont pu être observées. On reste loin des seuils recommandés.

3) Point spécifique sur l'état des lieux sur les sols de surface

M. LE MOING commente le diaporama, pages 57 à 60. Sur la centaine de prélèvements/analyses réalisés sur les sols superficiels au droit et aux abords du site PCUK, la plupart des prélèvements n'ont pas quantifié de HCH ou à des concentrations « traces » proches de la limite de quantification.

Il est donc possible d'affirmer que le bruit de fond en HCH est faible bien qu'un marquage sous forme de « traces » soit ponctuellement identifié dans l'axe des vents dominants (nord-sud) dans le prolongement de l'ancienne rampe d'accès à l'ancienne gravière accueillant les déchets.

Les sols prélevés chez les particuliers (ex : dans les jardins à l'est du site), les parcelles agricoles au nord et à l'ouest du site ainsi qu'au niveau de l'école maternelle Les Géraniums ne posent donc pas de problème.

Au niveau des jardins partagés de la ville de Colmar au sud du site, sur l'ensemble des parcelles investiguées, seulement deux parcelles montrent des traces de HCH un peu plus fortes. Des prélèvements complémentaires ont ainsi été réalisés jusqu'à 1 m de profondeur, confirmant le caractère ponctuel et local des sols influencés par l'activité de l'ancien site de stockage de déchets. De manière sécuritaire, l'ADEME proposera le remplacement des terres au niveau des sols concernés dans ces deux parcelles.

Des contacts ont été déjà pris auprès du responsable des jardins partagés. Les deux locataires intéressés seront également rencontrés et l'ADEME se tiendra à disposition pour répondre aux éventuelles questions des autres locataires des jardins partagés en fonction des besoins.

4) Prochaines étapes (diaporama page 61 et 62)

Les points suivants sont présentés :

- pour mieux comprendre le modèle hydrogéologique, un traçage (opération consistant à injecter et suivre le parcours d'un traceur dans les eaux souterraines) est en cours dans la nappe. Ce suivi a débuté le 30 septembre et durera plusieurs mois. Le traceur fluorescent injecté dans les eaux souterraines est inoffensif.
- une deuxième campagne des prélèvements/analyses des eaux souterraines et des gaz du sol sera réalisée en novembre/décembre 2025.
- les essais en laboratoire sont en cours, puis des essais de terrain seront réalisés sur la base des résultats obtenus en laboratoire.

5) Focus sur le projet INTERREG – consortium européen/REX supplémentaire pour le site de Wintzenheim (diaporama page 63 à 65)

M. LE MOING présente le projet de recherche européen NATUREM dans lequel l'ADEME est partenaire (<https://www.interregeurope.eu/naturem>) ce qui permettra de bénéficier du grand retour sur expérience des partenaires européens dans le cadre de la gestion du site PCUK à Wintzenheim (68).

6) Eléments de planning global du projet (diaporama pages 66 à 69)

M. THALINGER constate que l'on connaît maintenant les volumes à extraire et s'étonne que le début des travaux ne soit prévu qu'en 2028, ce qui lui semble bien loin. Il pose la question de l'intérêt de la future phase de maîtrise d'œuvre.

M. LE MOING répond que la maîtrise d'œuvre va être essentielle, car elle aura pour objectif principal le dimensionnement fin des futurs travaux (ex : matériaux utilisés, tentes sous dépression, localisation des différentes zones de chantier et voies de circulation...).

De plus, les travaux complexes, nécessiteront la définition de beaucoup de lots (ex : dépollution, traitement de l'air, des eaux souterraines, génie civil...) et il faudra coordonner les corps de métier amenés à intervenir sur le site. La complexité du projet justifie donc le calendrier prévisionnel, respecté à ce jour.

M. MULLER insiste sur le fait que la maîtrise d'œuvre est essentielle. Il convient de reprendre des solutions techniques mises en œuvre ailleurs, comme en Espagne.

M. PEREGO souhaitait avoir une cartographie précise du site et on l'a maintenant. Il remercie pour le travail déjà fait.

Ce qui le préoccupe maintenant, c'est d'obtenir une garantie sur la maîtrise du chantier en matière de risques.

M. le maire de Wintzenheim rappelle qu'il ne souhaite pas que les camions passent par la zone artisanale pendant les travaux.

Quant au devenir du terrain : il est attentif pour que le terrain ne soit pas constructif. Un travail sera mené dans le cadre de la révision du PLU (en adéquation avec le SCOT), pour renforcer le fait que cette zone ne soit pas constructible.

Concernant l'usage futur du site, M. LE MOING rapporte que, quelle que soit la combinaison de solutions techniques retenue à l'issue de l'étude, l'ADEME proposera la mise en place de servitudes sur l'emprise foncière concernée dans la mesure où elle réalisera une mise en sécurité et non pas une dépollution totale du site.

M. KLEIN s'interroge sur le pilotage de cette opération. Il a bien repéré que l'ADEME est le bras opérationnel. Mais qui est le chef de projet ?

Quant à l'usage futur du site, il réitère sa demande d'éviter toute spéculation foncière.

Mme ANTONI rappelle que l'ADEME n'est pas chargée de définir l'usage futur du site. L'ADEME est mandatée sur un site à responsable défaillant pour enlever les menaces graves qui y pèsent. De plus, une enveloppe spécifique a été allouée pour protéger la nappe d'Alsace (40 millions) et procéder à l'enlèvement des déchets.

La remise en état du site pour un usage quelconque n'est pas de la responsabilité de l'ADEME. Aussi, à l'issue des travaux, le site sera considéré comme non régulièrement réhabilité et non compatible avec un quelconque usage. Selon l'article R.556-1 du Code de l'environnement, il appartiendra à un porteur de projet de prouver la compatibilité du site avec l'usage qu'il voudrait en faire.

M. LE MOING pense que le plus simple, ce serait d'avoir un porteur de projet identifié le plus tôt possible. Il fait également la remarque qu'il existe différentes possibilités pour obtenir des financements (par exemple le fonds friche).

M. le secrétaire général résume les échanges : il convient de définir, avec les techniques existantes, jusqu'où on peut dépolluer le site dans le cadre de la mise en sécurité par l'ADEME.

Il précise également que l'État n'a pas vocation à acheter le terrain. Enfin, tout doit être mis en œuvre pour éviter la possibilité de construire dessus.

M. KLEIN regrette que des parcelles du terrain ont récemment fait l'objet d'une transaction immobilière. Il aurait souhaité qu'une préemption ait lieu.

Il est précisé que juridiquement, rien ne pouvait empêcher cette vente en 2021.

M. KRETZ demande quand l'entretien du terrain sera fait, notamment une tonte.

M. LE MOING précise qu'une entreprise sera chargée de faucher prochainement. Par ailleurs, un inventaire faune/flore, sur au moins un an, sera prochainement initié.

M. MEYER se demande s'il n'y a pas d'autres sources qui diffusent du lindane dans la nappe. Il s'interroge si des recherches sont en cours.

M. LE MOING indique que des analyses sont en cours (par isotopie) afin d'identifier d'autres sources éventuelles de HCH. Il y a effectivement des interrogations sur la présence de sources tierces (par exemple le pic de concentration à l'hôpital Pasteur). Toutefois, les résultats des investigations dans les eaux souterraines au droit et en aval hydraulique immédiat du site PCUK permettent de délimiter avec précision la zone source au droit du site PCUK, contribuant à l'alimentation du panache de HCH.

M. le député OTT demande si l'enveloppe accordée au projet sera suffisante.

M. LE MOING note que la bonne nouvelle est que la zone source alimentant les eaux souterraines en HCH est restreinte. A ce stade, le chiffrage de la dépollution est encore difficile à établir. Ce point sera précisé sur la base des différents scénarii établis pour la dépollution. Les essais de faisabilité en laboratoire permettront d'en savoir plus.

Les débats étant clos, la réunion se termine à 16h30.

Le secrétaire général

signé :

Augustin CELLARD